



Communiqué de presse

Respect des distances d'approche des mammifères marins : soyons vigilants !

Hyères, le 7 avril 2022

Trois dauphins ont été observés ce dimanche 3 avril 2022, à la sortie du port de Port-Cros, nous offrant, une fois de plus, le magnifique spectacle de la Nature. Mais l'observation des cétacés peut, si elle est mal pratiquée, être source de dérangement : respectons leur tranquillité pour la protection de l'espèce et de son rôle au sein de la biodiversité marine, et pour que perdure notre émerveillement de les voir évoluer en mer.



Grand dauphin - ©Thierry Houard

Le Sanctuaire Pelagos a pour objet de protéger les mammifères marins ainsi que leur habitat, contre toutes les causes de perturbation : pollution, bruit, course d'engins rapides à moteur, capture accidentelle, dérangement touristique, etc. Il couvre un espace maritime de 87 500 km² faisant l'objet d'un Accord international entre l'Italie, Monaco et la France.

Le Parc national de Port-Cros est chargé, depuis 1999, de la mise en place et du suivi de cet espace d'une qualité rare et précieuse. Il anime et coordonne les initiatives et actions en faveur des mammifères marins en lien avec les différents acteurs concernés (services de l'Etat, collectivités territoriales, professionnels des transports, de la pêche et du tourisme, scientifiques et associations...).

On dénombre 8 espèces de cétacés régulièrement observées sur le territoire du Sanctuaire. Ils sont strictement protégés et de nombreuses associations ou acteurs locaux s'attachent à mieux connaître leur vie, et à les préserver des dérangements, afin de garantir la pérennité de ces espèces. Il est toujours tentant de les approcher et de les voir de près, mais ces activités peuvent nuire à leur quiétude et à leur comportement, induisant des effets nocifs à long terme (désocialisation, chasse moins efficace, sommeil perturbé, etc.).

Depuis le 1^{er} juillet 2011, un arrêté ministériel sanctionne les perturbations intentionnelles occasionnées aux mammifères marins dans les eaux sous juridiction française. Cet arrêté a été modifié le 3 septembre 2020, et complété au niveau de la Méditerranée française par un arrêté préfectoral le 6 juillet 2021 : désormais, en Méditerranée française, toute approche des mammifères marins à moins de 100 mètres est considérée comme une perturbation intentionnelle.

Il convient donc de ne jamais se mettre à l'eau en présence de dauphins ou de baleines et ne pas les approcher à moins de 100 mètres, même si ce sont parfois ces animaux qui s'approchent eux-mêmes des bateaux.

Ce dimanche 3 avril 2022, à la sortie du port de Port-Cros, un plaisancier s'est mis à l'eau pour tenter d'approcher les trois dauphins. Il a été verbalisé à hauteur de 135 euros pour avoir causé une perturbation à ces animaux protégés. Selon la nature de l'infraction, l'addition aurait pu être bien plus lourde pour cet usager.

Pour plus d'informations sur la manière éco-responsable d'observer les mammifères marins, l'équipe d'animation française du Sanctuaire Pelagos invite à visionner un court-métrage intitulé « Pour une approche éco-responsable des mammifères marins ».

CONTACTS

Alain Barcelo - 06 77 05 35 87, alain.barcelo@portcros-parcnational.fr -
Responsable du service Connaissance pour la gestion de la biodiversité - Parc
national de Port-Cros

Violaine Arnaud – 06 32 37 35 36, violaine.arnaud@portcros-parcnational.fr
Responsable communication - Parc national de Port-Cros

Au sujet du parc national de Port-Cros

Espace naturel d'exception, le Parc national de Port-Cros, créé le 14 décembre 1963, est un territoire unique qui se distingue par la qualité de ses paysages méditerranéens, la richesse et la diversité de sa faune et de sa flore, à terre comme en mer, mais aussi une histoire singulière. Riche de deux cœurs, les îles de Port-Cros et Porquerolles, et d'un périmètre maritime et terrestre qui s'étend de La Garde à Ramatuelle, le Parc national de Port-Cros accueille de nombreuses activités professionnelles et de loisirs, il est un territoire vivant, un espace de rencontres, d'échanges et d'innovation.

Feuilletez notre dossier de presse : <https://fr.calameo.com/read/000318363f150efd93982>

Au sujet du Sanctuaire Pelagos

Le Sanctuaire est un espace maritime de 87 500 km² faisant l'objet d'un Accord international entre l'Italie, Monaco et la France pour la protection des mammifères marins qui le fréquentent.

<https://www.sanctuaire-pelagos.org/fr/>